



Compte-rendu de la réunion de bureau du 12 septembre 2018

1- Prochaine réunion CODIR

La date est fixée au 17 novembre 2018

2- Tenue d'arbitres

L'obligation de changement des tenues d'arbitres voulu par la Fédération devra être effective dans un délai de 2 ans. Cela représente une somme totale de 93 euros x 142 arbitres soit 13 206 euros. La trésorerie ne nous permet pas une telle dépense surtout non prévue. Le comité participera donc à hauteur de 50 euros pour le remplacement des tenues. Pour le complément, voir avec les comités départementaux et les clubs.

Les tenues des nouveaux diplômés ainsi que des jeunes arbitres seront toujours prises en charge à 100 %.

3- Tarifs des formations 2019

Les tarifs proposés par la commission formation ont été approuvés.

4- RV Creps

Programmation d'un rv en novembre, avec le directeur du creps, le président de la fédération, le DTN afin de discuter des modalités d'accès de nos archers au pôle espoir

5- Demande des archers d'Harcourt

Après étude de cette requête, le bureau a décidé de ne pas accéder à cette demande

6- Réparation véhicule de P. Lebeau

Au retour de PL, une évaluation des dégâts sera effectuée afin d'évaluer le coût éventuel des réparations.

7- Service civique

Nécessité d'évaluer avec précision les missions qui pourraient lui être confiées et comment gérer les questions logistiques (où serait-il basé, frais de déplacement....)

8- Questions diverses

- Pas d'augmentation de salaire effectuée cette année
- Nécessité de faire le point sur les congés
- Action en milieu carcéral : prévue semaine prochaine à Mérignac

Fin de la réunion à 19h53